

Mesdames, Messieurs les propriétaires de chiens,

Suite aux plaintes de plusieurs riverains, nous tenons à vous rappeler certaines règles de bonne conduite.

S'il est tout à fait normal, à l'occasion d'une promenade en compagnie de vos animaux de compagnie, de leur permettre de se soulager de leurs « besoins », il l'est moins de leur laisser faire « n'importe quoi » « n'importe où » sans prendre ensuite en compte la gêne occasionnée.

N'imposez pas à vos voisins ou bien aux promeneurs ce que vous ne tolérez pas chez vous.

En outre, pensez aux désagréments causés par des aboiements fréquents lorsque ces animaux restent seuls au domicile.

Merci de votre compréhension

